

Modalités d'intervention

1 - SOUTENIR

- Soutien et conseils aux intervenants de première ligne,
- Echanges de pratiques avec les partenaires,
- Etude de situations avec les partenaires,

2 - ETRE IDENTIFIE

- Participation à des instances de coordination,
- Permanences dans les lieux repérés,

3 - ACCOMPAGNER

- Entretiens individuels, évaluations psychiatriques et instauration de l'accès aux soins,
- Orientation et accompagnement physique
- Participation à des interventions mobiles sur des situations préalablement identifiées,
- Coordination de situations complexes.

LOCALISATION

au 143 rue de Paris 53000 LAVAL

L'équipe est à votre écoute
du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h
au 07 62 42 63 23

Vous pouvez nous contacter par mail
emp@al2r.net



www.hebergement-les2rives.fr

Accueil Les 2 rives : 02 43 66 88 55

Equipe Mobile

Psychiatrie Précarité EMPP

Accès aux Soins

DES PARCOURS VERS SON AUTONOMIE



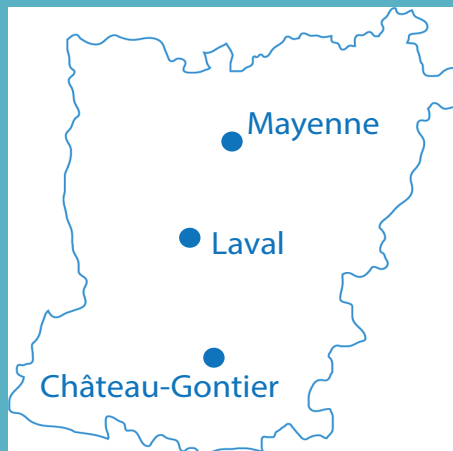
L'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité

Les EMPP sont issues d'une préoccupation collective pour la santé mentale des populations en situation d'exclusion sociale. C'est un dispositif complémentaire aux équipes de secteur psychiatrique.

Le périmètre d'intervention de l'EMPP s'étend sur tout le département de la Mayenne.

Les missions de l'EMPP ont pour objectif de

- Prévenir,
- Permettre un repérage précoce et identifier les besoins,
- Informer,
- Orienter,
- Accéder aux dispositifs de soins psychiatriques si nécessaire.



POUR QUI ?

Toute personne majeure, en situation de grande précarité ou d'exclusion sociale qui présente des difficultés à l'accès ou la permanence des soins psychiatriques.

Qui peut l'interpeller ?

Tous professionnels, toutes institutions sociales ou médicales, tous usagers et leur entourage.

AVEC QUI ?

Une équipe composée :

- D'un médecin psychiatre coordinateur
- D'infirmiers.ères
- D'une cheffe de service

COMMENT ?

- Aller au-devant des personnes en situation de précarité et d'exclusion selon les besoins exprimés ou repérés.
- Assurer une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires et sociales oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion.
- Soutenir, informer et former les intervenants (professionnels.les et bénévoles) de première ligne.